



le 8 octobre 2018

« RÉNOVER LE PARC AUTOMOBILE » : LE CNPA PARTAGE LA POSITION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le CNPA se félicite de l'annonce du Président de la République Emmanuel Macron, de vouloir défendre une position moins dure sur les émissions de CO2 des automobiles en 2030, en mettant à contribution les constructeurs pour « rénover le parc roulant ».

Depuis des années, le CNPA prône cette stratégie : une action coordonnée sur un parc vieillissant de plus de 32 millions de véhicules, à la fois par l'amélioration de leur entretien, leur renouvellement progressif et le développement de nouveaux services à la mobilité. Présentée de longue date aux ministères concernés, le CNPA est prêt à soutenir le Président de la République lui-même pour "progresser", comme il l'a annoncé à la presse lors de sa visite au Mondial de l'automobile.

A cet effet, le CNPA propose de partager avec les parties prenantes les travaux qu'il publiera en novembre prochain avec le cabinet Advancy dans ce domaine. Il s'agit en particulier de faciliter une transition écologique progressive et lisible, pour les entreprises comme pour leurs consommateurs.

Alors que le Parlement européen milite pour une baisse des émissions de CO2 de 40% d'ici 2030, tandis que la Commission vise une baisse de 30%, il est essentiel de travailler sur la réduction des émissions de NOx et de particules.

Sur le territoire français, l'effort collectif doit en priorité se polariser sur deux types de véhicules :

- **Les VUL** (véhicules utilitaires légers) qui ne représentent certes que 16 % des KM parcourus en 2016, mais qui rejettent près de 40% des émissions de NOx et de particules fines en milieu urbain.
- **Les véhicules Euro 1 à 4**, qui ne représenteront que 10% du parc à l'horizon 2030, mais émettront plus de 40% de NOx et plus de 70% de particules fines.

Ces deux catégories de véhicules rejettent aussi plus de CO2 que des véhicules récents à plus faible consommation.

De la même façon, le CNPA salue l'initiative du Ministre de la Transition Écologique François de Rugy qui s'est déclaré favorable au retour d'une prime de 1000 à 2000 euros à l'achat d'un véhicule hybride rechargeable, dispositif supprimé le 1er janvier 2018 en faveur des seules voitures électriques. Cette mesure de bon sens accompagne les déclarations du Président pour faire baisser le ratio du parc polluant.

Le CNPA souligne également le succès grandissant de la prime à la conversion qu'il avait préconisée. Les objectifs seront probablement atteints en l'espace de deux ans, ce qui atteste du fait que la demande est bien présente, avec un effort considérable des entreprises du secteur qui effectuent des avances de trésorerie très importantes pour faire fonctionner le dispositif de bonus et de prime à la conversion. Il est important que les véhicules d'occasion récents, moins polluants, continuent à être intégrés dans cette politique d'accélération du renouvellement du parc - laquelle est vertueuse dans toutes ses dimensions, y compris en termes de sécurité routière.

En revanche, le CNPA s'interroge sur le financement de ces aides. La filière subit depuis plusieurs années non seulement une pression accrue des politiques publiques, mais aussi des soubresauts avec des changements de positionnement de ces dernières.

Le CNPA encourage l'exécutif à la prudence. Il est indispensable de mesurer le volume et la vitesse de renouvellement du parc pour bâtir des projections et des actions réalistes, économiquement et socialement soutenables. **Le secteur emploi en France, pour les seuls services de l'automobile, quelque 500.000 personnes.** Le maintien des compétences doit être par conséquent considéré comme vital.

A cet effet, le CNPA veille à rappeler que le cycle de vie d'un véhicule doit être absolument préservé, afin de ne pas léser le consommateur, et par là-même déstabiliser un écosystème entier. Les éléments suivants doivent être intégrés en ce sens à la réflexion du gouvernement dans un objectif de « verdissement » du parc roulant et de promotion d'une mobilité responsable :

- **garantir un entretien régulier**, avec pour garde-fou l'application stricte du contrôle technique, et promouvoir des dispositifs d'entretien à visée écologique et sécuritaire ;
- **soutenir le déploiement des carburants alternatifs**, via un fonds également destiné à diversifier les stations-service ;
- **s'appuyer sur le concept "cradle to cradle"** pour pérenniser les produits recyclés ;
- **veiller à préserver et à développer l'accès à une mobilité propre et sûre**, laquelle reste un vecteur essentiel d'insertion sociale et professionnelle pour des millions de Français.

Enfin, le CNPA juge prématuré d'annoncer la fin du véhicule thermique au profit d'une stratégie électrique trop exclusive. Comme l'a évoqué le président de PSA, Carlos Tavarès, cette dernière n'est possible qu'avec un effort considérable - et peut-être trop ambitieux - d'une mise en place d'infrastructures très coûteuses. D'autre part, imposer des technologies, c'est prendre le risque de mettre en péril le savoir-faire de l'industrie européenne, en particulier face à des concurrents très ambitieux. Mieux vaut favoriser une réelle compétition entre les technologies disponibles.

De la même façon, le CNPA juge opportun d'annoncer que les mesures restrictives éventuelles sur le parc Diesel sont des mesures locales de réduction de la pollution qui ne s'appliquent pas sur tout le territoire mais uniquement dans les zones en dépassement des seuils d'émission (14 zones en 2018 en France). A l'horizon 2030, le CNPA est convaincu de la pérennité de ce carburant, même si sa part dans le parc roulant baissera, en se limitant notamment à l'usage spécifique du "gros rouleur".

Le CNPA se tient à la disposition du Président, du Premier Ministre et des ministres concernés pour envisager les solutions les plus solides et les plus pérennes, en soulignant la nécessité de délivrer une communication lisible, positive et stable aux consommateurs comme aux entreprises.

> À propos du CNPA

Le Conseil National des Professions de l'Automobile représente la 5^{ème} branche économique de France avec 140 000 entreprises de proximité et 400 000 emplois non délocalisables. Le CNPA défend l'intérêt général des services de l'automobile en animant une dynamique de filière et en développant une approche prospective sur des thèmes communs à tous les métiers de la mobilité tels que l'activité économique, l'emploi, les nouvelles technologies, le développement durable ou encore l'économie circulaire.